CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 AVRIL 2014 – 18H30

PROCES VERBAL

Etaient présents Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal à l' exception de :
Absents excusés :

M.FARRO a donné pouvoir à M. ARMENICO
Mme EIDENWEIL a donné pouvoir à M. CHABERT

Avant de voter le procès verbal du conseil précédent Madame le Maire précise quelques remarques sur celui ci :

- les anciens membres de la commission CCAS ont été contactés, et sont reconduits au sein de cette commission Mmes Maire-Louise GILLES et Maryse LERCARI ainsi que M. FRANCHI Gilbert.
- pour le Correspondant Défense, il n' y a toujours pas de courrier retour pour l' intégration de Mme EIDENWEIL en qualité de suppléante.
- enfin en ce qui concerne les délégués de Saint Anne, Mme le Maire souligne que dans les statuts du Syndicat Intercommunal du Monument aux Héros & Martyrs de St Anne, le Maire est le premier délégué de chaque commune. Elle donne donc lecture de ladite commission.

M Chabert souhaite la photocopie du document des délégations du maire où étaient intégrées 3 corrections.

Adoption à l'unanimité des membres présents du procès-verbal de la séance du 16 avril 2014.

1/ Budget Primitif 2014 – Commune

Une note de synthèse a été adressée aux membres du conseil ~~du~~ municipal afin de débattre sur les orientations du budget primitif.
Madame le Maire présente donc les grandes lignes du budget primitif de l'année 2014 et donne les explications demandées.

Section de Fonctionnement

Recettes	6 486 218.00 €
Dépenses	6 486 218.00 €

Section d'Investissement

Recettes	4 811 423.00 €
Dépenses	4 811 423.00 €

Ensuite, une analyse ligne par ligne avec la comparaison de la différence entre le Budget voté et le Total réalisé dans l' exercice précédent est faite.
En fin d'analyse M CHABERT fait remarquer qu' il a une inquiétude sur la réalisation du budget, puisque dans la présentation du budget il estime qu' il n' y pas d' investissement et donc pas de création de richesse.

Mme le Maire rappelle qu'une Commission pour le Développement Économique a été créée et travaillera sur ce point.

Après avoir débattu, il est demandé de passer au vote du Budget primitif.

Pour	20
Abstentions	9 (Mmes ANDREÏS, EIDENWEIL, MANDIN et REILLE, MM. ARMENICO, CHABERT, FARRO, FERREINT, PIGNET)
Contre	0

2/ Budget Primitif 2014 – Caisse des Ecoles

Comme pour le Budget Primitif de la Commune, il s' agit d' adopter les propositions suivantes :

Section de fonctionnement

Recettes	189 800.00 €
Dépenses	189 800.00 €

Mme le Maire rappelle qu'un effort sera porté sur le BIO pour l'alimentation des enfants et les achats vers les producteurs locaux

Le budget est voté à l'unanimité.

3/ Taux d' imposition des différents taxes 2014

Mme le Maire propose d'adopter pour 2014 le maintien des taux pour les 3 impôts directs locaux suivants :

Taxe d'habitation	8,97 %
Taxe foncière bâti	7,12 %
Taxe foncière non bâti	30,60 %

A l'unanimité les membres du conseil décident de ne pas augmenter les taux des différentes taxes.

4/ Tarifs communaux 2014

A l'unanimité les membres du conseil décident de ne pas augmenter les tarifs communaux. Toutefois Mme ANDREIS suggère que les participations de la commune soient connues de l'ensemble des habitants de Mallemort. (frais d'obsèques et ouverture d'un livret A auprès des organismes bancaires)

5/ Motion en faveur du report de la date d'application de la réforme des rythmes scolaires

Suite à l'annonce du nouveau Ministre de l' Education sur une possibilité d' assouplissement de la réforme des rythmes scolaires, il est proposé au Conseil Municipal d' adopter la motion en faveur du report de la réforme pour la rentrée 2015.

Cette motion est proposée pour une cohérence territoriale puisque le conseil communautaire a voté la même motion. Copie transmise aux membres du conseil municipal.

Toutefois, Mme le Maire précise que nous continuerons à préparer cette réforme pour la rentrée 2014/2015 afin de rester responsables.

Motion voté à l'unanimité

6/ Convention ALSH « Tout Chatou »

Mme le Maire rappelle que la commune a souhaité renouveler l'expérience pour qu' un

accueil soit mis en place par le « ALSH Les Tout Chatou » pour les enfants de moins de 6 ans, dans les locaux de l'école maternelle « Joliot Curie » pour 2014.
A l'unanimité cette mesure est validée et Mme le Maire est autorisée à signer la convention de mise à disposition des locaux.

7/ Location salle du Vergon – Tarif

Mme le Maire propose au Conseil Municipal que la salle du Vergon se loue aux habitants et aux associations. Elle peut être louée le week-end et la semaine sauf le lundi et vendredi.

Tarif week end 300 €
Tarif journée en semaine 150 €

M. FERREINT suggère de permettre l'accès de la salle du VERGON aux habitants de MALLEMORT, pendant la période estivale.
La question n'est pas à l'ordre du jour et à ce jour la location en Juillet et en Août n'est pas envisageable compte tenu des nuisances sonores pouvant gêner les hôtes du camping du VERGON. De plus Madame le Maire précise que le bâtiment du Vergon (abritant les gîtes de France auparavant) doit aussi trouver preneur en location , il ne s'agit pas de rajouter des contraintes supplémentaires avec la salle du Vergon à cette recherche.

Pour	25
Abstentions	4 (Mme REILLE, MM. ARMENICO, FARRO et FERREINT)
Contre	0

8/ Cession d' une parcelle privée dans le domaine public

Mme le Maire donne la parole à M. Michel MARTIN qui propose de régulariser la cession d'une parcelle privée, appartenant à M. SABATHE, dans le domaine public à titre gratuit.
Le conseil accepte à l'unanimité les formalités de la cession.

8/ Report de la demande d'attribution au CG 13 pour l' aménagement d' un parking en co-voiturage

La demande de subvention pour l'aménagement d'un parking en co-voiturage sera représentée auprès du CG 13.
Montant des travaux 88 056.26 € HT, opération pouvant bénéficier d'une aide de 80 % du montant des travaux.
Voté à l' unanimité.

9/ Questions diverses

Mme le Maire nous fait lecture du courrier de soutien, adressé au Maire de TARASCON ainsi qu'aux juristes du TGI. Courrier faisant suite à la réforme de la justice et la possible fermeture du Tribunal de Grande Instance de TARASCON.

Rappel sur la cérémonie du 8 Mai 2014, commémorant la victoire de la seconde guerre mondiale, rassemblement place Raoul Coustet à 11h00 pour le départ du défilé.

Commémoration de Saint Anne le 12 Juin 2014, un car sera mis à la disposition des Associations patriotiques pour un départ à 9 h00.
Les inscriptions se feront auprès de l'Office du Tourisme

Prochain Conseil Municipal, Mercredi 11 Juin 2014 à 18h30.